



RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT SUR LES COMPTES 2020

Sommaire

1. Rapport de gestion	3
1.1. Rapport du Conseil d'administration.....	3
1.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	15
2. Etats financiers 2020	43
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2020	56
4. Attestation de la personne responsable	57

1. Rapport de gestion

1.1. Rapport du Conseil d'administration

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PREAMBULE : CONTEXTE LIE A LA CRISE SANITAIRE

Depuis le début de la crise sanitaire, Crédit Mutuel Arkéa et la société Arkéa Home Loans SFH sont pleinement mobilisés pour assurer la continuité des activités essentielles et accompagner, au quotidien, les sociétaires et clients, qu'ils s'agisse de particuliers, de professionnels, d'entreprises ou de collectivités publiques, impactés par les conséquences économiques majeures de la pandémie.

Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé dans les dispositifs gouvernementaux de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'Etat distribués par le Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 1,8 milliards d'euros.

Le groupe s'est pleinement engagé dans des mesures concrètes de soutien aux entreprises, et aux particuliers. Il a accordé des reports de remboursements de crédits principalement aux entreprises sur une période allant jusqu'à 6 mois (suspension des paiements d'intérêts et/ou report du remboursement de capital), sans pénalités. L'encours de prêts ayant fait l'objet de prorogations d'échéances s'élèvent à 5,8 milliards d'euros.

Au-delà, le groupe a également mis en œuvre d'autres dispositifs au bénéfice de ses sociétaires et clients comme le doublement du budget « Solidarités », à 4 millions d'euros, mis à disposition des caisses locales du CMB et du CMSO afin de venir en aide aux familles les plus fragilisées ou donner un coup de pouce financier à des porteurs de projet et des associations, ou encore le gel des tarifs d'assurance auto en 2021 pour les clients des caisses locales du CMB et du CMSO

Depuis le début de l'année 2020, les plans d'urgence et de poursuite des activités ont été déclenchés et sont en phase opérationnelle. Pour assurer une protection maximale de la santé de leurs salariés, le Crédit Mutuel Arkéa et la société Arkéa Home Loans SFH ont déployé des protocoles sanitaires robustes, s'appuyant sur les protocoles nationaux proposés par le ministère du

travail et recouru tant que possible au travail à distance, dès lors que la qualité de service apportée à nos clients pouvait être maintenue dans ces conditions.

1.1.1. Informations générales

1.1.1.1. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées.

Au cours de l'exercice clos, les fonctions de Directeur Général sont occupées par Monsieur Jean-Luc LE PACHE assisté par un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Philippe BAUDA.

En application des dispositions de la nouvelle procédure des nominations applicables au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, Madame Anne LE GOFF a présenté sa démission de ses fonctions d'administratrice et Présidente de l'organe de surveillance de la société lors du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020.

Sur avis favorables du Comex Groupe et du comité des nominations du Groupe, le Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa a agréé, le 27 novembre 2020, la proposition de coopter Monsieur Marc PARADIS en remplacement de Madame Anne LE GOFF comme administrateur d'Arkéa Home Loans SFH ainsi que sa candidature à la présidence de la société.

Le conseil d'administration d'Arkéa Home Loans SFH a décidé à l'unanimité, de coopter Monsieur Marc PARADIS en qualité d'administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Madame Anne LE GOFF sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires. Monsieur Marc Paradis exercera ses fonctions pour la durée restante du mandat de Madame Le Goff, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2023, statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Monsieur Marc PARADIS a été élu à l'unanimité en qualité de président du Conseil d'Administration d'Arkéa Home Loans SFH pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le détail de la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2020 figure au 1.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.1.1.2. Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social, détenu à 99.9% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 70 000 000 euros. Une augmentation de capital de 30 000 000 euros a été votée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019, dont la première libération de 20 000 000 euros a été réalisée le 2 avril 2019. Le conseil d'administration du 5 mars 2020 a décidé à l'unanimité l'appel de 10 millions d'euros, correspondant à l'intégralité du montant nominal des actions de numéraire restant à libérer, à compter du 6 mars 2020 et au plus tard le 30 juin 2020.

1.1.1.3. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur ni créances clients n'existent au 31 décembre 2020 ni au 31 décembre 2019.

1.1.1.4. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du remplacement de ses fonds propres).

Pour plus de détail, voir la section « 1.1.7. Facteurs de risques ».

1.1.2. Activité

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations à l'Habitat », dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Au cours de l'année 2020, la société Arkéa Home Loans SFH a réalisé une émission de 1 000 M€ et a remboursé des obligations pour un total de 273 M€, portant l'encours d'émissions à 8 035,9 M€.

1.1.3. Arrêté des comptes au 31/12/2020

1.1.3.1. Compte de résultat

Les produits 2020 s'élèvent à 190,3 M€. Ils correspondent essentiellement aux opérations de prêts à CM Arkéa (184,9 M€) et à l'amortissement des primes d'émissions (5,4 M€).

Les intérêts et charges assimilées s'élèvent à 185,3 M€. Elles sont constituées des charges sur les obligations émises (179,9 M€) et de l'amortissement des décotes sur prêts (5,4 M€). Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 2,1 M€.

Le résultat d'exploitation se situe à 2 945 K€. Après impôt sur les sociétés (-1 035 K€), le résultat de l'exercice s'élève à 1 910 K€.

1.1.3.2. Bilan

Le total du bilan s'élève à 9 628 M€, en hausse de 2 121 M€ par rapport à l'année 2019.

A noter : au jour du conseil d'administration, aucun évènement significatif post clôture n'est intervenu.

1.1.4. Affectation du résultat

Il est proposé, dans les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, d'affecter le résultat de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	1 909 759,73 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	2 839 359,35 €
<u>Soit un total disponible de</u>	<u>4 749 119,08 €</u>
Affectation à la réserve légale	95 487,99 €
Versement de dividendes exercice 2020	1 120 000,00 €
Solde reporté à nouveau	3 533 631,09 €

Il est précisé que les dividendes mis en paiement au titre des 4 exercices précédents ont été de :

Année	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende annuel
2016	4 000 000	0,04	160 000
2017	4 000 000	0.04	160 000
2018	4 000 000	0.07	280 000
2019	7 000 000	0.18	1 260 000

1.1.5. Description du Cover Pool au 31/12/2020

Les émissions d'Arkéa Home Loans SFH sont garanties par des crédits à l'habitat éligibles en provenance de Crédit Mutuel Arkéa et des caisses locales affiliées.

Les caractéristiques du portefeuille de couverture au 31 décembre 2020 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû garanti (en €)	10 343 108 858
Nombre de prêts	201 941
Nombre d'emprunteurs	121 123
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	51 600
Ancienneté moyenne (en mois)	64
Maturité résiduelle moyenne (en mois)	147
Proportion de créances à taux variable	1%

Objet du prêt	
	Capital Restant Dû en M€
Achat neuf ou ancien	6 345
Travaux	283
Construction	1 990
Reprise prêts externes	1 725
Autres	-
Total	10 343

Type d'occupation	
	Capital Restant Dû en M€
Propriétaire occupant	8 866
Locatif	1 123
Résidence secondaire	354
Autres	-
Total	10 343

Catégories socio-professionnelles	
	Capital Restant Dû en M€
Employés	6 655
Fonctionnaires	1 808
Entrepreneurs individuels	1 472
Retraités	-
Sans Emplois	183
Autres	226
Total	10 343

Régions	
	Capital Restant Dû en M€
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	25
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	2 297
Auvergne-Rhône-Alpes	99
Bourgogne-Franche-Comté	10
Bretagne	6 443
Centre-Val de Loire	42
Corse	8
Départements d'Outre-Mer	-
Ile-de-France	621
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	104
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	50
Normandie	63
Pays de la Loire	478
Provence-Alpes-Côte d'Azur	103
Total	10 343

Type de garanties	
	Capital Restant Dû en M€
Hypothèque / PPD	4 919
CL	668
GPA	1 161
CNP	3 084
AXA	511
Autres	-
Total	10 343

CL : Crédit Logement (caution externe)

GPA : l'Équité (caution externe)

CNP : CNP Assurances (caution externe)

AXA : AXA (caution externe)

1.1.6. Perspectives de l'exercice en cours

Les émissions sont réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des obligations de financement de l'habitat et de la production de crédits éligibles.

1.1.7. Facteurs de risque

L'article L.225-100-1 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Les principaux risques auxquels est exposée Arkéa Home Loans SFH ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir sont exposés ci-dessous.

1.1.7.1. Risque de crédit

Cadre légal des sociétés de financement de l'habitat

Arkéa Home Loans SFH est agréée comme Société de Financement de l'Habitat (SFH) et, conformément au Code monétaire et financier, a pour objet l'octroi ou le financement de prêts à l'habitat dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément aux articles L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs de sociétés de financement de l'habitat et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 105% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) d'Arkéa Home Loans SFH.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié quatre fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Sélection des actifs éligibles

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Arkéa Home Loans SFH s'est fixé d'autres critères d'éligibilité (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie et notamment des critères liés à la qualité des débiteurs.

Conformément à ces critères, la grande majorité de ces actifs proviennent des activités de financement de l'habitat des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Arkéa Home Loans SFH réalise des émissions de type « obligations à l'habitat ». Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le risque de crédit que prend directement Arkéa Home Loans SFH ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2020, l'encours des prêts à terme au bilan de Arkéa Home Loans SFH s'élève à 8 035,9 M€. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Arkéa Home Loans SFH.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs immobiliers

Arkéa Home Loans SFH a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émissions d'obligations de financement de l'Habitat. Ces émissions sont ainsi garanties par un portefeuille de crédits à l'habitat. Par conséquent, la société est exposée, indirectement, au risque de crédit sur des particuliers ayant souscrit un emprunt immobilier.

Ce risque est supervisé par la Direction des Risques de Crédit Mutuel Arkéa.

1.1.7.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

A la suite de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs en garantie et le profil d'amortissement des obligations de financement de l'habitat pourrait créer un besoin de liquidité au niveau d'Arkéa Home Loans SFH.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Home Loans SFH doit, à tout moment, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de capital et d'intérêts sur ses actifs par transparence et des flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Home Loans SFH pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Arkéa Home Loans SFH.

1.1.7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Arkéa Home Loans SFH à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation à l'habitat correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Arkéa Home Loans SFH n'est pas exposée aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, les crédits remis en garantie sont transférés à l'actif d'Arkéa Home Loans SFH afin de couvrir le passif de celle-ci.

Afin de limiter les risques liés aux évolutions de taux d'intérêt, Arkéa Home Loans SFH veille à maintenir un écart faible entre la proportion des actifs à taux fixe (par transparence) et la proportion des passifs à taux fixe.

Au 31 décembre 2020, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

1.1.7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilées par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, la sécurité des bases de données et des applications, la sécurité de l'exploitation continue.

1.1.7.5. Autres risques

Arkéa Home Loans SFH est exposée à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus d'Arkéa Home Loans SFH.

1.1.8. Gestion environnementale et sociale et développement durable

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. La gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, il est nécessaire de se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

1.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1.2.1. Le Conseil d'administration

1.2.1.1. La mission et le fonctionnement du Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations des activités et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

Ainsi, le conseil :

- fixe les objectifs et définit la stratégie de la Société ;
- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société ;
- suit les résultats et l'activité de la Société ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale des actionnaires; le mandat de leur fonction est de 3 années renouvelables.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une première élection, et à 70 ans pour un renouvellement.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions. En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Conseil d'administration nomme le directeur général qui ne peut être âgé de plus de 65 ans.

1.2.1.2. La composition du Conseil d'administration

Des évolutions sont intervenues au cours de l'exercice 2020.

L'assemblée générale du 23 avril 2020, constatant que les mandats d'administrateur de Madame Anne Le Goff, Monsieur Philippe Bauda et du Crédit Mutuel Arkéa représenté par Monsieur Jean-Luc Le Pache arrivaient à échéance a décidé de renouveler leurs mandats pour une durée de 3 ans. Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2020 :

- a pris acte de la démission de Madame Anne Le Goff en sa qualité d'administratrice et de Présidente du Conseil d'administration de la société afin de répondre aux recommandations de la BCE ;
- de coopter Monsieur Marc Paradis en qualité d'administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Madame Anne Le Goff sous réserve de la ratification de sa nomination lors de la prochaine assemblée générale
- de nommer Monsieur Marc Paradis, président du Conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale 2023, statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Jusqu'au 10 décembre 2020, le Conseil d'administration était composé de 6 mandataires sociaux :

- Madame Anne Le Goff, administratrice et présidente du Conseil d'administration ;
- Monsieur Jean-Luc Le Pache, directeur général de la Société et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa ;
- Monsieur Philippe Bauda, administrateur et directeur général délégué de la société ;
- Monsieur Jérôme Bézard, administrateur ;
- Monsieur Pierrick Le Dro, administrateur ;
- Monsieur Jérémy Morvan, administrateur.

Depuis le 10 décembre 2020, le Conseil d'administration est composé de 6 mandataires sociaux :

- Monsieur Marc Paradis, administrateur et président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Jean-Luc Le Pache, directeur général de la Société et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa ;
- Monsieur Philippe Bauda, administrateur et directeur général délégué de la société
- Monsieur Jérôme Bézard, administrateur ;
- Monsieur Pierrick Le Dro, administrateur ;
- Monsieur Jérémy Morvan, administrateur.

La liste des mandats des Mandataires sociaux est annexée au présent rapport.

1.2.1.3. La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil arrête le calendrier de ses réunions dont la périodicité, sauf réunion urgente ou nécessaire dans l'intérêt de la Société, est trimestrielle.

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à quatre reprises en 2020.

Le taux de participation moyen aux réunions du Conseil d'administration était de 88% (93% en 2019).

Le Conseil d'administration s'appuie sur les moyens mis à sa disposition par Crédit Mutuel Arkéa pour la préparation et l'organisation de ses séances.

L'ordre du jour des réunions est arrêté par le Président après concertation avec les deux dirigeants effectifs de la Société.

Chaque administrateur reçoit au moins 48 heures avant la réunion, les documents étudiés et débattus en Conseil.

Le procès-verbal établi après chaque réunion, fait l'objet d'une approbation lors de chaque réunion suivante.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration en 2020 ont été consacrées :

- au suivi de l'activité et des résultats de la société ;
- à la modification de la Gouvernance ;
- à l'arrêté des comptes de la société ;
- à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne et du rapport annuel de contrôle interne LCB-FT et gel des avoirs de l'exercice écoulé ;
- à l'examen des plans annuels de contrôle permanent et périodique de l'exercice en cours ;
- au plan annuel de couverture des ressources privilégiées ;
- aux programmes trimestriels d'émission et au suivi des émissions d'obligations sécurisées ;
- au renouvellement de l'autorisation d'émission ;
- au seuil de significativité des incidents ;
- à la surveillance des limites et des indicateurs de gestion fixés.

Ces travaux ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

1.2.2. Limitation et délégation de pouvoirs

Le Conseil d'administration a délégué pour une durée d'un (1) an, et dans la limite d'un montant maximum de deux (2) milliards d'euros, aux Directeur Général et Directeur Général Délégué, les pouvoirs nécessaires pour réaliser ensemble ou séparément, toute émission dans le cadre du programme.

Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires aux mandataires sociaux dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

1.2.3. Convention réglementées

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

1.2.4. Organisation du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne d'Arkéa Home Loans SFH s'inscrit dans le cadre d'une part des dispositions de la Charte de contrôle interne Groupe, dont la mise à jour est validée par le Comité de Conformité et de Contrôle Permanent Groupe (CCCCP) et le Comité des Risques et de Contrôle Interne Groupe (CRCI), et d'autre part de sa Convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens signée avec Crédit Mutuel Arkéa le 9 mai 2011, par laquelle le contrôle interne de la Société s'appuie sur le dispositif de contrôle interne piloté et mis en œuvre par Crédit Mutuel Arkéa.

Les dirigeants effectifs de la Société sont responsables de la détermination effective des orientations de l'activité (CMF art. 511-13). Ils mettent donc notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels Arkéa Home Loans SFH est exposé.

L'organe de surveillance et les dirigeants effectifs s'assurent périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels la Société s'expose grâce aux constats des actions de contrôle interne.

1.2.4.1. Le contrôle permanent

L'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité d'Arkéa Home Loans SFH, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, s'inscrit dans le cadre général défini par ce dernier, qui établit comme suit, deux niveaux de contrôle permanent :

- premier niveau : contrôle opérationnel mis en œuvre au sein des processus, avant leur dénouement. Il s'agit dans ce cas de dispositifs de maîtrise des risques.
- second niveau : contrôle permanent mis en œuvre a posteriori des processus. Ce second niveau est à son tour divisé en deux types de contrôle en fonction de l'indépendance de la personne qui le réalise.
 - o Contrôle permanent de second niveau métier : contrôle opéré par une personne qui n'appartient pas à la filière contrôle permanent.
 - o Contrôle permanent de second niveau RCP/CP : contrôle pris en charge par le responsable de contrôle permanent rattaché au responsable de l'entité, pour ce qui concerne les filiales, et par les contrôleurs permanents rattachés à la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, pour ce qui concerne Crédit Mutuel Arkéa maison mère.

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité au sein de Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du Groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;

- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe aux dirigeants effectifs de chaque filiale et de Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée ;
- Chaque entité du Groupe organise la filière de contrôle permanent et de contrôle de la conformité en son sein et rapporte directement à Crédit Mutuel Arkéa ;
- les acteurs en charge du contrôle permanent de second niveau d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre contrôle permanent de premier niveau et contrôle permanent de second niveau ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou management d'une activité.

Cette organisation s'inscrit dans la droite ligne de l'organisation pyramidale du Groupe, l'ensemble de celui-ci étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle a vocation à permettre aux instances du Crédit Mutuel Arkéa de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

L'animation des responsables de la conformité et du contrôle permanent des entités filiales du Groupe et le pilotage du dispositif de la conformité et du contrôle permanent au niveau consolidé sont confiés à la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) du Crédit Mutuel Arkéa.

Une cartographie des risques opérationnels d'Arkéa Home Loans SFH a été finalisée dès 2012, sur la base de la méthodologie PRDC (Processus Risques Dispositifs et Contrôles) existant au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa ; elle bénéficie de l'actualisation annuelle des PRDC des entités du Groupe.

1.2.4.2. Le contrôle périodique

Le contrôle périodique d'Arkéa Home Loans SFH est assuré par la Direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) du Crédit Mutuel Arkéa, qui est rattachée à la Direction Générale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Arkéa Home Loans SFH demeure cependant responsable de la gestion de ses risques, et par conséquent, de l'efficacité et de la cohérence de son dispositif de contrôle interne.

L'exercice par la DIGCP du contrôle périodique au sein d'Arkéa Home Loans SFH est réalisé conformément au dispositif cadre de délégation signé le 1^{er} mars 2010. Les actions de contrôle périodique sont menées en particulier par le département Contrôle périodique des risques métiers, selon le plan annuel de contrôle périodique établi.

Les actions de contrôle périodique réalisées au cours de l'exercice 2020 et concernant Arkéa Home Loans SFH ont été menées dans le cadre de missions dites transversales, c'est-à-dire dont la thématique porte sur le périmètre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et qui, compte tenu de leur thématique, concernent Arkéa Home Loans SFH. Aucune mission spécifique n'a été conduite au sein d'Arkéa Home Loans SFH au cours de cet exercice.

Annexe au rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats des Mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020

Administrateur	Mandats	Sociétés
LE GOFF Anne	Directrice générale déléguée	Crédit Mutuel Arkéa
	Président du Directoire jusqu'au 21 avril 2020	Arkéa Bourse Retail
	Président du Conseil d'administration jusqu'au 10/12/2020	Arkéa Public Sector SCF
	Président du Conseil d'administration jusqu'au 10/12/2020	Arkéa Home Loans SFH
LE PACHE Jean Luc	Directeur général et Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration	Arkéa Home Loans SFH
	Directeur général et Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration	Arkéa Public Sector SCF
	Administrateur	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
	Administrateur unique jusqu'au 24/06/2020	Fédéral Equipements
	Président	Arkéa Foncière
	Gérant unique jusqu'au 9 octobre 2020	CMMC Equipement
	Représentant permanent Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration depuis le 2 avril 2020	Caisse Centrale de Crédit Mutuel
BEZARD Jérôme	Administrateur	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur	Arkéa Public Sector SCF
	Président du Conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Broons-Jugon

	Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
LE DRO Pierrick	Administrateur	Arkéa Public Sector SCF
	Administrateur	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
	Membre du Conseil de surveillance	Arkéa Foncière jusqu'au 6 mai 2020
	Vice-Président au Conseil de surveillance	Arkéa Foncière depuis le 6 mai 2020
	Président du Conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Caudan
BAUDA Philippe	Administrateur et Directeur général délégué	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur et Directeur général délégué	Arkéa Public Sector SCF
MORVAN Jérémy	Administrateur	Arkéa Home Loans SFH
PARADIS Marc	Membre du directoire	FINANCO
	Président depuis le 10/12/2020	Arkéa Home Loans SFH
	Président depuis le 10/12/2020	Arkéa Public Sector SCF

Annexe

<u>1. Le cadre réglementaire</u>	23
<u>1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles</u>	23
<u>2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF</u>	25
<u>2.1. Evaluation initiale des biens financés</u>	25
<u>2.2. Réévaluation statistique des gages</u>	26
<u>2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP</u>	26
<u>2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH</u>	27
<u>2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés</u>	27
<u>3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP</u>	28

1. Le cadre réglementaire

Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par les arrêtés du 7 mai 2007, du 23 février 2011, du 26 mai 2014 et du 3 novembre 2014 :

Article 1 : Les immeubles financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 513-3 et L. 513-29 du code monétaire et financier font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros.

Article 3 : Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre de l'arrêté du 3 novembre 2014 :

a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;

b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;

c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.

Article 4 : L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Article 5 : Les modes et les résultats d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 513-23 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée pouvant intégrer¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

1. Pour les prêts dont la date d'offre est antérieure au 1er janvier 2009 :
 - décote de 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
 - décote de 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
 - décote de 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
 - décote de 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.
2. Pour les prêts dont la date d'offre est postérieure au 1er janvier 2009 : décote de 1% quel que soit l'objet du prêt.

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus des bases PERVAL (prix pour les logements en province) et CINP (prix pour les logements en région parisienne), recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par les sociétés CINP (pour l'Île de France) et PERVAL (pour le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle III pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque fin de trimestre avec un délai de 3 mois :

- PERVAL :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant octobre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant janvier AAAA+1
- CINP :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant septembre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant novembre AAAA

Au 31 décembre 2020, les derniers indices utilisés sont ceux du 2^{ème} trimestre 2020 pour les indices PERVAL et pour les indices CINP.

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons

- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL et CINP. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- Retraitement des périodes non disponibles

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle les indices PERVAL et CINP sont disponibles. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 3 mois ; donc pour les prêts récents l'indice le plus récent à disposition est utilisé.

- Retraitement des types de bien « maisons et autres » dans le département 75

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien « maisons et autres » situés dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé, de façon forfaitaire, des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL ou CINP entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date à laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%.

Dans le cas inverse, la diminution est prise en compte à 100%.

Le nombre de biens financés réévalués au 31 décembre 2020 est de 130 005 (pour 201 941 prêts dans le cover pool) contre 126 292 biens financés (pour 197 043 prêts dans le cover pool) au 31 décembre 2019.

3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL et CINP à disposition au 30/11/2020.

L'indice CINP utilisé correspond à l'indice du 2^{ème} trimestre 2020 et l'indice PERVAL utilisé est l'indice du 2^{ème} trimestre 2020.

région	département	nature_bien_perval	Q2_2020vsQ2_2019	biens_reeval
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Ardennes	Appartement	1,044337944	305 494
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Ardennes	Autre	1,021599696	1 057 126
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Ardennes	Maison	1,020260852	528 224
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Aube	Appartement	1,044874204	319 428
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Aube	Autre	1,025084275	1 623 637
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Aube	Maison	1,019682752	947 809
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Appartement	1,064071894	982 129
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Autre	1,061171171	9 267 535
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Maison	1,055113386	4 028 798
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Appartement	1,037791796	279 025
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Autre	1,046366681	3 003 589
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Maison	1,054780178	764 435

Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Haute- Marne	Appartement	1,044337944	
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Haute- Marne	Autre	1,011755164	1 004 650
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Haute- Marne	Maison	1,026468702	613 583
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Marne	Appartement	1,045166801	
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Marne	Autre	1,038697409	4 469 226
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Marne	Maison	1,035833691	1 413 438
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Meurthe-et- Moselle	Appartement	1,056567234	214 426
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Meurthe-et- Moselle	Autre	1,03829074	3 012 496
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Meurthe-et- Moselle	Maison	1,03049849	2 848 345
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Meuse	Appartement	1,055984846	
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Meuse	Autre	1,021840905	154 752
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Meuse	Maison	1,021426006	269 674
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Moselle	Appartement	1,053081876	31 809
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Moselle	Autre	1,045733827	4 620 193
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Moselle	Maison	1,040965099	807 179

Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Vosges	Appartement	1,054545811	89 495
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Vosges	Autre	1,030024905	760 480
Alsace- Champagne- Ardenne-Lorraine	Vosges	Maison	1,025127182	1 502 154
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Charente	Appartement	1,058334314	2 628 643
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Charente	Autre	1,050741407	225 387 157
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Charente	Maison	1,050697519	213 829 124
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Charente- Maritime	Appartement	1,063290463	900 235
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Charente- Maritime	Autre	1,044521355	41 502 506
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Charente- Maritime	Maison	1,041172727	49 451 554
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Correze	Appartement	1,027888799	56 719
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Correze	Autre	1,014060954	3 936 472
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Correze	Maison	1,012360462	3 630 103
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Creuse	Appartement	1,027888799	
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Creuse	Autre	1,004595929	220 105
Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	Creuse	Maison	1,007161484	314 989

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sevres	Appartement	1,058334314	81 763
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sevres	Autre	1,054586327	5 454 043
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sevres	Maison	1,055139391	5 011 540
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Appartement	1,043323759	3 875 636
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Autre	1,012072682	97 547 161
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Maison	1,009966934	123 391 618
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Appartement	1,03077967	97 677 728
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Autre	1,037566424	2 109 159 286
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Maison	1,040029816	1 684 607 388
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Appartement	1,027888799	413 437
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Autre	1,018898371	7 207 596
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Maison	1,01630704	5 551 081
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Appartement	1,05759134	2 341 325
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Autre	1,041936989	38 736 856
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Maison	1,038124962	42 908 164

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Appartement	1,043323759	92 073
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Autre	1,014087439	9 516 898
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Maison	1,010323787	7 586 936
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrenees-Atlantiques	Appartement	1,062706123	3 054 764
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrenees-Atlantiques	Autre	1,048207928	25 145 266
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrenees-Atlantiques	Maison	1,036445493	24 328 537
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	1,058334314	150 377
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Vienne	Autre	1,053241282	7 875 492
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Vienne	Maison	1,054555256	8 571 681
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Appartement	1,044984948	
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Autre	1,051794331	7 796 731
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Maison	1,053773125	6 964 529
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Appartement	1,007561785	232 189
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Autre	1,005966553	907 475
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Maison	1,013562617	451 914
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardeche	Appartement	1,065651778	
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardeche	Autre	1,044743819	2 364 502
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardeche	Maison	1,042608696	5 069 784

Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Appartement	1,007561785	
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Autre	1,012638785	671 427
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Maison	1,014618096	398 997
Auvergne-Rhône-Alpes	Dreme	Appartement	1,055916606	116 246
Auvergne-Rhône-Alpes	Dreme	Autre	1,047838	4 616 178
Auvergne-Rhône-Alpes	Dreme	Maison	1,045614873	2 519 628
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Appartement	1,007561785	
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Autre	1,012638785	623 304
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Maison	1,014618096	108 691
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1,036439894	647 558
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	1,034808161	14 509 558
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	1,032714647	14 685 986
Auvergne-Rhône-Alpes	Isere	Appartement	1,042661295	256 599
Auvergne-Rhône-Alpes	Isere	Autre	1,037306016	21 408 853
Auvergne-Rhône-Alpes	Isere	Maison	1,033769878	12 348 129
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Appartement	1,044494387	
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Autre	1,045220065	4 511 854
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Maison	1,045350083	727 348
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Deme	Appartement	1,018554517	253 859
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Deme	Autre	1,016020755	3 033 751
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Deme	Maison	1,014682091	2 695 601
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhene	Appartement	1,094551187	3 091 765
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhene	Autre	1,085570513	49 828 142

Alpes				
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhene	Maison	1,07080983	24 264 607
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	1,041419217	331 694
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Autre	1,040035962	8 854 281
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Maison	1,03831365	11 055 000
Bourgogne-Franche-Comté	Cete-d'Or	Appartement	1,050936602	145 110
Bourgogne-Franche-Comté	Cete-d'Or	Autre	1,048988693	3 101 500
Bourgogne-Franche-Comté	Cete-d'Or	Maison	1,047766893	1 587 412
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Appartement	1,046225326	
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Autre	1,023007586	1 955 820
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Maison	1,010787876	1 441 188
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saene	Appartement	1,041850654	
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saene	Autre	1,015927684	133 777
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saene	Maison	1,01408939	198 451
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Appartement	1,041850654	
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Autre	1,015811378	1 236 621
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Maison	1,012580664	419 316
Bourgogne-Franche-Comté	Nievre	Appartement	1,044790652	
Bourgogne-Franche-Comté	Nievre	Autre	0,9808821	652 096
Bourgogne-Franche-Comté	Nievre	Maison	1,021024259	1 046 693
Bourgogne-Franche-Comté	Saene-et-Loire	Appartement	1,036235632	80 122
Bourgogne-Franche-Comté	Saene-et-Loire	Autre	1,036714084	2 694 242
Bourgogne-Franche-Comté	Saene-et-Loire	Maison	1,036932735	842 228

Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	1,041850654	
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	1,017441131	920 896
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	1,011873943	651 884
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Appartement	1,044790652	
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Autre	0,982440967	1 379 121
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Maison	0,978054075	1 445 386
Bretagne	Cetes d'Armor	Appartement	1,058199195	10 157 539
Bretagne	Cetes d'Armor	Autre	1,053467645	976 803 123
Bretagne	Cetes d'Armor	Maison	1,052875713	1 087 230 118
Bretagne	Finistere	Appartement	1,099146704	24 049 253
Bretagne	Finistere	Autre	1,062660356	1 894 288 563
Bretagne	Finistere	Maison	1,0559465	1 606 145 375
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	1,103992101	76 598 267
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	1,064305417	2 545 115 657
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	1,046411941	2 213 537 326
Bretagne	Morbihan	Appartement	1,091447286	31 325 857
Bretagne	Morbihan	Autre	1,054853273	1 676 771 118
Bretagne	Morbihan	Maison	1,046900265	1 626 514 550
Centre-Val de Loire	Cher	Appartement	1,047429599	
Centre-Val de Loire	Cher	Autre	1,023563556	2 366 511
Centre-Val de Loire	Cher	Maison	1,022936984	1 764 523
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Appartement	1,020592916	67 550
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Autre	1,002144346	9 818 262
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Maison	0,999929981	5 971 465
Centre-Val de Loire	Indre	Appartement	1,047429599	
Centre-Val de Loire	Indre	Autre	1,009405196	1 704 333
Centre-Val de Loire	Indre	Maison	1,010375702	1 272 433
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Appartement	1,063642367	506 694
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Autre	1,047185697	17 184 550
Centre-Val de Loire	Indre-et-	Maison	1,041517397	13 436 547

	Loire			
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Appartement	1,047429599	337 000
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Autre	1,020386654	3 148 539
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Maison	1,02213129	3 360 908
Centre-Val de Loire	Loiret	Appartement	1,047447664	57 167
Centre-Val de Loire	Loiret	Autre	1,035610472	11 168 954
Centre-Val de Loire	Loiret	Maison	1,032347659	7 227 221
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	1,052613477	
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	1,060043581	
Corse	Corse-du-Sud	Autre	1,041202976	
Corse	Corse-du-Sud	Autre	1,05325428	
Corse	Corse-du-Sud	Maison	1,02268067	
Corse	Corse-du-Sud	Maison	1,026459944	
Corse	Haute-Corse	Appartement	1,052613477	
Corse	Haute-Corse	Appartement	1,060043581	
Corse	Haute-Corse	Autre	1,041202976	
Corse	Haute-Corse	Autre	1,05325428	
Corse	Haute-Corse	Maison	1,02268067	
Corse	Haute-Corse	Maison	1,026459944	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	1,060043581	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	1,05325428	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	1,026459944	
Ile-de-France	Essonne	Appartement	1,033453276	2 490 471
Ile-de-France	Essonne	Autre	1,025610351	63 923 684
Ile-de-France	Essonne	Maison	1,021825809	36 656 456
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	1,060043581	23 464 803
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	1,05325428	194 365 492
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	1,026459944	155 614 526
Ile-de-France	Paris	Appartement	1,072397594	421 889 407
Ile-de-France	Paris	Autre	1,072397594	
Ile-de-France	Paris	Autre	1,072397594	

Ile-de-France	Paris	Maison	1,072397594	
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	1,065577173	4 508 376
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	1,046755491	56 795 784
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	1,024641034	44 487 928
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	1,02785219	1 144 187
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	1,020530936	35 804 809
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	1,018028766	27 122 248
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	1,035646253	1 067 297
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	1,028218021	40 390 892
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	1,024664631	27 051 553
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	1,055444045	5 375 165
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	1,044801576	71 612 037
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	1,026461393	61 036 131
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	1,03614814	2 797 054
Ile-de-France	Yvelines	Autre	1,028162477	115 649 551
Ile-de-France	Yvelines	Maison	1,022139491	71 874 060
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ariege	Appartement	1,06495499	355 880
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ariege	Autre	1,025021621	2 433 205
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ariege	Maison	1,026993046	2 645 310
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aude	Appartement	1,023518926	553 339
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aude	Autre	1,022688377	4 920 175
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aude	Maison	1,022220933	3 379 776
Languedoc-Roussillon-Midi-	Aveyron	Appartement	1,06495499	175 737

Pyrénée				
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Aveyron	Autre	1,036409971	1 136 938
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Aveyron	Maison	1,045411094	938 387
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gard	Appartement	1,042019359	73 803
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gard	Autre	1,031025039	6 935 227
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gard	Maison	1,027947007	6 133 624
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gers	Appartement	1,06495499	158 978
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gers	Autre	1,051193352	3 460 434
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gers	Maison	1,045411094	2 565 029
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Haute-Garonne	Appartement	1,074169054	2 639 257
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Haute-Garonne	Autre	1,060603831	59 137 947
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Haute-Garonne	Maison	1,05157883	29 709 511
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Hautes-Pyrenees	Appartement	1,016352353	687 625
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Hautes-Pyrenees	Autre	1,025730663	4 705 112
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Hautes-Pyrenees	Maison	1,029192361	6 846 009
Languedoc-Roussillon-Midi-	Herault	Appartement	1,046147312	661 658

Pyrénée				
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Herault	Autre	1,035800537	23 798 601
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Herault	Maison	1,029697403	15 154 714
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lot	Appartement	1,06495499	
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lot	Autre	1,051193352	2 615 293
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lot	Maison	1,045411094	3 049 029
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lozere	Appartement	1,040531894	
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lozere	Autre	1,031402869	109 978
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lozere	Maison	1,027351888	165 863
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Pyrenees-Orientales	Appartement	1,028772599	459 757
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Pyrenees-Orientales	Autre	1,025562703	7 694 379
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Pyrenees-Orientales	Maison	1,024077139	9 142 690
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Tarn	Appartement	1,06495499	
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Tarn	Autre	1,04286927	2 796 070
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Tarn	Maison	1,044454073	2 559 669
Languedoc-Roussillon-Midi-	Tarn-et-Garonne	Appartement	1,06495499	79 243

Pyrénée				
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Tarn-et-Garonne	Autre	1,044035875	2 456 021
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Tarn-et-Garonne	Maison	1,045103256	2 334 231
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Aisne	Appartement	1,036485617	241 305
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Aisne	Autre	1,02599343	2 091 664
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Aisne	Maison	1,028370318	897 352
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Nord	Appartement	1,058979985	122 362
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Nord	Autre	1,039053755	30 758 391
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Nord	Maison	1,035339172	14 366 424
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Oise	Appartement	1,036771099	387 249
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Oise	Autre	1,017774614	9 833 537
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Oise	Maison	1,01464235	9 079 007
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Pas-de-Calais	Appartement	1,055513886	83 145
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Pas-de-Calais	Autre	1,032548053	7 234 191
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Pas-de-Calais	Maison	1,029563897	5 267 423
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Somme	Appartement	1,051535711	46 217
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Somme	Autre	1,043687402	2 799 072
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Somme	Maison	1,04265303	3 175 045
Normandie	Calvados	Appartement	1,064349252	660 659
Normandie	Calvados	Autre	1,043954513	21 607 696
Normandie	Calvados	Maison	1,035514381	14 202 707
Normandie	Eure	Appartement	1,047413104	
Normandie	Eure	Autre	1,019039063	8 614 744
Normandie	Eure	Maison	1,018027898	7 206 810
Normandie	Manche	Appartement	1,062325714	

				130 031
Normandie	Manche	Autre	1,038306636	20 048 983
Normandie	Manche	Maison	1,036923413	19 172 915
Normandie	Orne	Appartement	1,062325714	177 967
Normandie	Orne	Autre	1,03750963	2 970 177
Normandie	Orne	Maison	1,03738721	2 533 511
Normandie	Seine-Maritime	Appartement	1,049160409	306 093
Normandie	Seine-Maritime	Autre	1,042839115	17 318 315
Normandie	Seine-Maritime	Maison	1,040985406	10 546 319
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	1,109087401	13 708 885
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	1,079316761	437 763 961
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	1,067028093	316 437 336
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	1,103808916	572 446
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	1,056037472	29 982 835
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	1,045659656	21 182 690
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	1,10061937	137 845
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	1,045538045	26 534 551
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	1,039833751	21 773 367
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	1,061409224	190 497
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	1,042754302	10 686 107
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	1,04023694	8 304 274
Pays de la Loire	Vendee	Appartement	1,059374678	656 893
Pays de la Loire	Vendee	Autre	1,054548902	23 026 651
Pays de la Loire	Vendee	Maison	1,053897598	26 517 292
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	1,031470056	248 262
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	1,021666062	1 793 555
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-	Maison	1,029795772	2 987 544

	Provence			
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	1,030406216	2 742 883
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	1,028027057	19 234 741
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	1,022029366	21 190 651
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhone	Appartement	1,044408086	1 573 920
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhone	Autre	1,037959544	46 533 885
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhone	Maison	1,032964674	33 111 757
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	0,978174701	436 501
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	0,999749959	1 309 585
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	1,029795772	2 305 832
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	1,021652349	1 883 266
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	1,03004903	35 928 079
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	1,035221677	27 279 825
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	1,039398042	477 997
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	1,023417989	7 058 912
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	1,018698775	5 445 668
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	1,060043581	
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	1,05325428	
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	1,026459944	
Total				22 008 959 045

2. Etats financiers 2020



232, rue du Général Paulet
BP 103
29 802 BREST CEDEX 9

Comptes du 31 décembre 2020

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Caisse, Banques centrales		2	2
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	1	9 603 209	7 469 933
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Capital souscrit non versé		-	10 000
Autres actifs		1 114	359
Comptes de régularisation	2	23 382	26 261
Total		9 627 707	7 506 555

Passif	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Dettes envers les établissements de crédit	3	1 398 952	-
Opérations avec la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	4	8 128 916	7 405 190
Autres passifs	5	1 118	305
Comptes de régularisation	6	23 633	26 622
Provisions		-	-
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres hors FRBG	7	75 088	74 438
Capital souscrit		70 000	70 000
Primes d'émission		-	-
Réserves		339	233
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		2 839	2 094
Résultat de l'exercice		1 910	2 111
Total		9 627 707	7 506 555

Hors-bilan

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
(En milliers d'euros)			
Engagements donnés		-	-
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-
Engagements reçus	9	10 343 109	9 556 759
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		10 343 109	9 556 759
Engagements sur titres		-	-
Instruments financiers à terme		-	-

Compte de résultat

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
(En milliers d'euros)			
Intérêts et produits assimilés	11	190 340	181 793
Intérêts et charges assimilés	11	-185 334	-178 287
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)		30	30
Commissions (charges)		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		-2	-2
PRODUIT NET BANCAIRE		5 034	3 534
Charges générales d'exploitation		-2 089	-730
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 945	2 804
Coût du risque		-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 945	2 804
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 945	2 804
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices		-1 035	-693
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		1 910	2 111

Annexe

Comptes au 31.12.2020

Annexe

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

La société Arkéa Home Loans SFH, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission d'obligations de financement de l'Habitat bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

Faits marquants de l'exercice

L'Assemblée Générale Extraordinaire a voté le 25/03/2019 une augmentation de capital de 30 000 000 € (trente millions d'euros).

Le conseil d'administration du 05 mars 2020 a décidé à l'unanimité l'appel de 10 millions d'euros, correspondant à l'intégralité du montant nominal des actions de numéraire restant à libérer, à compter du 6 mars 2020 et au plus tard le 30 juin 2020

Arkéa Home Loans SFH a réalisé une émission publique le 04/06/2020 pour 1 milliard d'euros à échéance 10 ans.

Arkéa Home Loans SFH a souscrit à un prêt le 14/10/2020 auprès du Crédit du Mutuel Arkéa pour 1,4 milliard d'euros à échéance 1 an.

La société était comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa depuis le 01/01/2008. Elle en est sortie le 01/01/2020.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

Présentation des comptes

Les comptes d'Arkéa Home Loans SFH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Impacts liés à la pandémie de la Covid-19

Contexte

Conformément aux recommandations et observations émises par l'ANC le 24 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de la pandémie de la Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, les comptes de la société Arkéa Home Loans SFH sont établis selon la méthode ciblée.

La méthode consiste à présenter les principaux impacts jugés pertinents de l'événement Covid-19 sur le compte de résultat et le bilan de la société

Crise sanitaire liée à la COVID-19

Arkéa Home Loans SFH n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien en lien avec la crise du Covid-19.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a peu impacté la performance de l'entité sur l'exercice écoulé : une baisse des frais de déplacement est constatée.

Les impacts financiers liés à la crise sanitaire du Covid-19 ne peuvent être distingués des variations liées aux autres impacts.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 10 octobre 2008 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition d'Arkéa Home Loans SFH les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 520 euros pour l'exercice 2020.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	1 472 210	-	1 472 210	62 779	-	62 779
Prêts, valeurs reçues en pension	-	8 035 900	8 035 900	-	7 308 899	7 308 899
Créances rattachées	-	95 099	95 099	-	98 255	98 255
TOTAL	1 472 210	8 130 999	9 603 209	62 779	7 407 154	7 469 933

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	31.12.2019
Valeurs à l'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement	-	-
Pertes sur instruments financiers à terme de couverture	-	-
Primes émission TCN et emprunts obligataires	21 806	19 284
Charges constatées d'avance	1 576	6 977
Produits à recevoir	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Péréquation à recevoir	-	-
Remboursement de péréquation à recevoir	-	-
Divers	-	-
TOTAL	23 382	26 261

Note 3. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et valeurs données en pension	-	1 400 000	1 400 000	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-1 048	-1 048	-	-	-
TOTAL	-	1 398 952	1 398 952	-	-	-

Note 4. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2020			31.12.2019		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	8 035 900	93 016	8 128 916	7 308 900	96 290	7 405 190
TOTAL	8 035 900	93 016	8 128 916	7 308 900	96 290	7 405 190

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
24/06/2015	700 000	Emprunt	10 ans	1,29%
08/06/2018	500 000	Emprunt	10 ans	1,20%
30/05/2011	12 000	Emprunt	10 ans	4,13%
01/07/2011	22 000	Emprunt	10 ans	4,04%
24/06/2011	30 000	Emprunt	10 ans	4,03%
06/07/2011	100 000	Emprunt	15 ans	4,38%
13/04/2011	996 400	Emprunt	10 ans	4,50%
18/11/2011	750 000	Emprunt	10 ans	4,50%
26/05/2011	41 000	Emprunt	10 ans	4,12%
07/07/2011	10 000	Emprunt	20 ans	4,53%
07/04/2011	5 000	Emprunt	20 ans	5,10%
11/07/2011	16 000	Emprunt	10 ans	4,08%
05/07/2011	10 000	Emprunt	20 ans	4,54%
11/02/2011	5 000	Emprunt	20 ans	4,64%
05/07/2011	6 000	Emprunt	20 ans	4,54%
20/01/2011	10 000	Emprunt	18 ans	4,33%
22/09/2011	55 000	Emprunt	20 ans	4,20%
14/10/2011	55 000	Emprunt	15 ans	3,84%
28/03/2011	20 000	Emprunt	20 ans	4,96%
01/12/2011	20 000	Emprunt	30 ans	4,33%
13/09/2011	50 000	Emprunt	20 ans	4,20%
17/02/2011	10 000	Emprunt	15 ans	4,57%
19/01/2011	15 000	Emprunt	15 ans	4,40%
01/06/2011	10 000	Emprunt	15 ans	4,40%
21/07/2011	26 500	Emprunt	20 ans	4,35%
07/04/2011	4 000	Emprunt	20 ans	5,10%
21/07/2011	15 000	Emprunt	15 ans	4,51%
26/05/2011	21 000	Emprunt	20 ans	4,81%
04/10/2011	20 000	Emprunt	30 ans	4,12%
15/11/2011	10 000	Emprunt	20 ans	4,26%
11/07/2011	10 000	Emprunt	20 ans	4,86%
11/02/2011	10 000	Emprunt	20 ans	4,64%
12/04/2011	16 000	Emprunt	20 ans	5,07%
23/11/2011	10 000	Emprunt	30 ans	4,32%
13/12/2011	100 000	Emprunt	30 ans	4,65%
20/12/2011	25 000	Emprunt	30 ans	4,56%
02/02/2012	10 000	Emprunt	15 ans	4,05%
07/02/2012	10 000	Emprunt	10 ans	3,50%
11/07/2013	500 000	Emprunt	10 ans	2,38%
30/09/2015	500 000	Emprunt	7 ans	0,63%
05/10/2017	500 000	Emprunt	10 ans	0,75%
29/03/2018	50 000	Emprunt	25 ans	1,53%
01/06/2018	500 000	Emprunt	15 ans	1,50%
02/11/2018	750 000	Emprunt	6 ans	0,38%
12/07/2019	500 000	Emprunt	10 ans	0,13%
04/06/2020	1 000 000	Emprunt	10 ans	0,06%
	8 035 900			

Note 5. Autres Passifs

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2020	31.12.2019
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	-	-
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	-	-
Etat	1 118	305
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	-	-
Charges sociales	-	-
Versements sur titres restant à effectuer	-	-
Divers	-	-
TOTAL	1 118	305

Note 6. Comptes de régularisation – Passif

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2020	31.12.2019
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	-	-
Produits constatés d'avance	203	233
Charges à payer	105	188
Comptes d'ajustement	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Péréquation à verser	-	-
Remboursement de péréquation à verser	-	-
Autres charges à payer	-	-
Prime d'émission	1 519	6 917
Soulttes sur prêts	21 806	19 284
TOTAL	23 633	26 622

Note 7. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	70 000	-	-	70 000
PRIME D'EMISSION	-	-	-	-
TOTAL RESERVES	233	106	-	339
Réserve légale	233	106	-	339
Réserves facultatives et statutaires	-	-	-	-
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	2 094	745	-	2 839
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 111	-2 111	1 910	1 910
Intérêts versés sur parts sociales	-	1 260	-	1 260
TOTAL	74 438	-	1 910	75 088

Le capital est composé de 7 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 70 000 000 d'euros.

Note 8. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	1 472 211	1 867 400	2 460 000	3 708 500	95 098	9 603 209
à vue	1 472 211	-	-	-	-	1 472 211
à terme	-	1 867 400	2 460 000	3 708 500	95 098	8 130 998
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
créances commerciales	-	-	-	-	-	-
autres concours à la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	-	1 400 000	-	-	-1 048	1 398 952
à vue	-	1 400 000	-	-	-	1 400 000
à terme	-	-	-	-	-1 048	-1 048
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
autres dettes	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	1 867 400	2 460 000	3 708 500	93 016	8 128 916
bons de caisse	-	-	-	-	-	-
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
emprunts obligataires	-	1 867 400	2 460 000	3 708 500	93 016	8 128 916

Note 9. Opérations avec les entreprises liées et les participations

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
	Participations et entreprises liées		Filiales	
Engagements donnés	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-
Engagements reçus	10 343 109	9 556 759	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	10 343 109	9 556 759	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-

Au 31.12.2020, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Note 10. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	31.12.2019
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
d'ordre d'établissements de crédit	-	-
d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
reçus des établissements de crédit	-	-
reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	10 343 109	9 556 759
reçus des établissements de crédit	10 343 109	9 556 759
reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements reçus	-	-

Note 11 Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	184 942	-5 398	176 410	-5 383
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 398	-179 936	5 383	-172 904
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	190 340	-185 334	181 793	-178 287

Note 12. Tableau Flux Trésorerie

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	31.12.2019
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	1 910	2 111
Impôt	1 035	693
Résultat avant impôt	2 945	2 804
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux provisions	-	-
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-	-
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	-231	-349
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	-231	-349
Opérations interbancaires	-727 000	-490 000
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-124	144
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	-849	-601
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-727 973	-490 457
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-725 259	-488 002
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Autres	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-	-
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	8 740	19 720
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 125 952	490 000
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	2 134 692	509 720
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 409 433	21 718
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-725 259	-488 002
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 134 692	509 720
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	62 781	41 062
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	-3
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	62 779	41 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 472 214	62 780
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	1
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	1 472 212	62 779
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	1 409 433	21 718

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 13. Comptes consolidés

Arkéa Home Loans SFH n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1, rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir : http://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2020

Arkéa Home Loans SFH

Société anonyme

232, rue du Général Paulet

BP 103

29802 Brest

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
S.A à directoire au capital de 8 320 000€
RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Arkéa Home Loans SFH

Société anonyme

232, rue du Général Paulet

BP 103

29802 Brest

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Arkéa Home Loans SFH

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arkéa Home Loans SFH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévus par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont relatifs à des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires par la société Arkéa Home Loans SFH.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations,

nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arkéa Home Loans SFH par l'assemblée générale du 10 octobre 2008 pour Deloitte & Associés et pour Mazars.

Au 31 décembre 2020, les cabinets Deloitte & Associés et Mazars étaient dans la 13^{ème} année de leur mission sans interruption – par ailleurs, la société Sterenn, ancien membre du réseau Deloitte, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité de 2000 à 2007.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil

d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 5 mars 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars



Franck Boyer

Deloitte & Associés



Anne-Elisabeth Pannier

4. Attestation de la personne responsable

Monsieur Philippe BAUDA, Directeur Général d'Arkéa Home Loans SFH

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Le Relecq-Kerhuon,

Le 9 mars 2021

Monsieur Philippe BAUDA

Directeur Général